



Transition Ecologique, Développement Durable, Environnement, Biodiversité, Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports, Infrastructures, Risques Naturels, Risques Technologiques, Equipement, Logement,

Urbanisme, Aménagement du Territoire, Solidarité entre les Territoires, Renouvellement Urbain, Mer

Le 25 octobre 2021

FOcus « *Destination OFB pour les labos d'hydrobio* »

Retour sur le comité de suivi du 22 octobre 2021

L'actualité :

Après des mois de silence radio suite à l'annonce de décision de transfert des laboratoires d'hydrobiologie était (enfin) réuni un premier comité de suivi.

Les annonces :

- 6 chantiers dont aucun n'est assez avancé pour disposer en comité de suivi d'éléments un peu concrets
- une mise à disposition à partir de septembre 2022 des agents à titre collectif, avant un transfert des ETP au 1^{er} janvier 2023
- pré positionnement en mars-avril, aucune modalité concrète cependant d'explicitée
- un décret de transfert et un arrêté de restructuration, passés pour avis en janvier 2022 en Comité Technique Ministériel

Les réponses apportées (ou pas) à nos interventions :

- **Maintien de l'accréditation** : l'arbitrage sera rendu par le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité fin octobre. Trois scenarii, pierre feuille ciseaux ?
- **Rattachement des laboratoires** : l'OFB s'orienterait vers un rattachement à la Direction régionale la plus proche, probablement avec les services connaissance, dans des modalités des plus floues (lien fonctionnel, hiérarchique, réorganisation de ces services..).
- **Périmètre du transfert** : 86 agents, 73 places, et des postes actuellement vacants. Toujours pas de réponse claire à la question de qui est concerné et de la ventilation des ETP vacants.. 7 mois après l'annonce du transfert.
- **Garanties** : l'administration s'engage à produire une instruction en la matière, mais dans quel calendrier et quel contenu réel, rien n'est précisé.

Décrypt **FO**

Depuis le départ, l'administration joue la dissimulation. Ce comité de suivi s'est tenu avec plus de questions à sa sortie que de réponses aux problèmes de fond, autant sur le volet des missions que de devenir personnel des agents.

L'OFB ne paraît pas demandeur, les DREAL font de la rétention de postes, bref chacun joue sa partition et il n'y a pas de chef d'orchestre. Pendant ce temps ce sont les agents qui valsent à la musique du pipeau.

Et une vision du rôle des DREAL vidées de leurs capacités d'expertise.

Les éléments portés par FO :

Les Foires aux Questions c'est bien, y mettre des réponses c'est mieux :

Quel délai pour disposer de ces réponses ?

Accréditation ou non ?

FO porte le maintien de l'accréditation dans le cadre du transfert pour assurer la continuité des missions.

Pré positionnement

Un seul poste proposé, à prendre ou à laisser, c'est inacceptable. Le moindre dérapage dans le calendrier (mars-avril) et les agents ne pourront pas se positionner vis à vis de la mobilité de septembre du MTE. Les agents dont le poste est modifié/supprimé en DREAL et qui ne rejoindraient pas l'OFB doivent être dotés d'une lettre de mission le temps de trouver un poste.

Calendrier du dialogue social

Les différentes instances vont être consultées dans un calendrier qui se télescope. Les CT locaux ne peuvent être consultés sans disposer des textes qui seront présentés au CTM.

Projet OFB

Le GT « Vision », censé développer le projet de l'OFB en la matière, et seul à même de donner un peu de visibilité aux agents sur la réalité de leur métier suite au transfert, doit être porté à leur connaissance urgente.

Arrêté de restructuration

Le périmètre doit inclure tous les agents œuvrant actuellement, même partiellement, pour les missions prévues dans la circulaire des laboratoires. Son effet rétroactif doit également permettre à tous de bénéficier des dispositions qu'un tel arrêté apporte.

Droit au retour et garanties

A l'instar de l'instruction RH du MI du 06 janvier 2020 (création des SGC), le droit au retour, les modalités d'accompagnement durant et suite au pré positionnement, les modalités de garantie de maintien de rémunération doivent être inscrits dans un texte officiel qui engage l'OFB

FO exigeait la sortie de l'omerta, le comité de suivi a été organisé, dont acte.

Mas le voile n'est levé sur quasiment rien, plus de 7 mois après une décision jamais justifiée et à quelques jours de la parution annoncée de macro organigrammes..